

académie  
Nantes

direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Loire-Atlantique  
éducation  
nationale



Division des Elèves  
DIVEL2

CDOEASD

Commission Départementale  
d'Orientation vers les  
Enseignements Adaptés  
du Second Degré

Dossier suivi par :  
C. Coreau  
☎ : 02.51.81.69.55  
cdo44@ac-nantes.fr

adresse postale :

SERVICE DEPARTEMENTAL  
DE L'EDUCATION NATIONALE  
BP 72616  
44326 Nantes cedex 3

Nantes, le 15/09/2015

L'Inspecteur d'Académie,  
Directeur Académique des Services de  
l'Éducation Nationale,  
Directeur des Services Départementaux de  
l'Éducation Nationale de la Loire Atlantique

à

Mme ANGERVILLE Nathalie  
6 Place Montaigne  
44000 NANTES

## NOTIFICATION SEGPA

Elève : ADIOUMANI Yoann  
Né (e) : 08/10/03  
Venant de : NANTES - RUE NOIRE  
CM2

**Rappel** : Décision d'orientation de la CDOEASD du 03/02/2015

J'ai l'honneur de vous informer que conformément à la décision d'orientation vers les Enseignements Adaptés et en concertation avec la Direction Départementale de l'Enseignement Catholique, une affectation est proposée au :

Collège  
EXTERNAT DES ENFANTS NANTAIS  
31 avenue Camus 44000 Nantes - tél : 02 40 20 00 60

Formation 6ème segpa

Je vous invite à contacter dès réception de ce courrier l'établissement indiqué en vue de procéder à l'inscription de votre enfant.

*Je tiens à vous rappeler que toute affectation en classe de SEGPA est conditionnée par l'octroi d'une notification d'orientation par la Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés (CDOEASD) ou par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).*

L'Inspecteur d'Académie,  
Président de la CDOEASD



Philippe CARRIERE

- @ 15/09/15
- Etablissement d'accueil
  - Affectation précédente : SEGPA RUTIGLIANO
  - 
  -

Arrêté du 07/12/05 : en référence de l'article 3, vous avez un délai de 15 jours à compter de la date d'envoi (cachet de la poste) pour accepter ou refuser par écrit (courrier ou mail) cette proposition. L'absence de réponse vaut accord de votre part.

académie  
Nantes

direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Loire-Atlantique

éducation  
nationale



Division des Elèves  
DIVEL2

Orientation et Affectation vers  
les Enseignements Adaptés  
du second degré

Dossier suivi par :  
C. Coreau

☎ : 02.51.81.69.55  
[corine.coreau@ac-nantes.fr](mailto:corine.coreau@ac-nantes.fr)

adresse postale :

SERVICE DEPARTEMENTAL  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
BP 72616  
44326 Nantes cedex 3

Nantes, le 10/02/2015

L'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique  
des Services de l'Éducation Nationale,  
Directeur des Services Départementaux de  
l'Éducation Nationale de la Loire Atlantique

à

Mme ANGERVILLE Nathalie  
6 Place Montaigne  
44000 NANTES

## NOTIFICATION D'ORIENTATION

Nom – Prénom : ADIOUMANI Yoann  
Né (e) : 08/10/03  
Scolarisé (e) : NANTES - RUE NOIRE  
CM2

### Proposition de la CDOEASD des 3 et 4 février 2015

- Yoann relève des enseignements adaptés

Une affectation en classe de 6ème segpa sera proposée pour la rentrée 2015-2016, compte tenu du vœu exprimé sur le dossier et dans la limite des places disponibles dans les établissements.

**Le nom du collège vous sera communiqué par courrier, mi-juin 2015.**

L'Inspecteur d'Académie,  
Président de la C.D.O.E.A.S.D.



Philippe CARRIERE

- Famille  
 Dossier  
 Autre
- étab. d'origine CLG ou Ecole S/c IEN  
 étab. d'accueil

Arrêté du 07/12/05 : en référence de l'article 3, vous avez un délai de 15 jours à compter de la date d'envoi (cachet de la poste) pour accepter ou refuser par écrit (courrier ou mail) la proposition. L'absence de réponse vaut accord de votre part.